

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU DELIBERANT DU 24 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 24 novembre 2022 à 18h00, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.
Date de convocation du Bureau Communautaire : 18 novembre 2022

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
17	15	0	2	0	0

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Micelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MUZETTE Thierry, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel

Membres suppléants ayant voix délibérative : Madame GORGE Christine

Membres ayant donné pouvoir :

Membres excusés : CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, ECHASSERIEAU Vincent

Membres absents :

Secrétaire de séance : LEBLANC Christian

INSTITUTION

- Délibération n° 94-2022 : Convention de subventionnement entre L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, « ANCT », et la Communauté de Communes des Portes de Vassivière pour la réalisation du projet

Madame PLAZANET, Présidente, rappelle que la Communauté de Communes est lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt Avenir Montagnes Mobilités pour la réalisation du projet de mobilité locale « Vassi-Mobilité ».

Le budget prévisionnel du projet est estimé à 38 000€.

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt Avenir Montagnes Mobilités, il est attribué une subvention à la communauté de communes des Portes de Vassivière à hauteur de 50% du montant de l'opération, pour la mise en place d'une plateforme de mobilité sur le territoire intercommunal.

Vu les statuts de la Communauté de Communes ;

Vu la délibération n° 19-2021 du 25/03/2021 portant sur la signature de la convention d'adhésion au programme national Petites Villes de Demain avec le Préfet, délégué territorial de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, et le Maire de la Commune d'Eymoutiers,,

Considérant la Convention de délégation de Compétence d'organisation de services de mobilité locale entre la Région Nouvelle –Aquitaine et la Communauté de Communes des Portes de Vassivière ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire portant sur le projet Vassi-mobilité du 27 janvier 2022,

Considérant que cette convention est une opportunité pour développer le territoire,

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire décident, après en avoir délibéré, d'

- **AUTORISER Madame la Présidente à signer avec l'ANCT une convention de subventionnement pour un montant correspondant à un taux de 50% des dépenses éligibles soit un montant maximal de 19 000 €**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 05 décembre 2022

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

**Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS**

Acte rendu exécutoire le :

13 DEC. 2022

Publié le :

13 DEC. 2022